

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/423

27 août 2003

(03-4461)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME POUR L'ÉLABORATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Note du Secrétariat¹

1. À la Réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, les chefs de secrétariat de l'OMC, de la FAO, de l'OMS, de l'OIE et de la Banque mondiale se sont engagés à ce que leurs organisations œuvrent de concert pour renforcer la capacité des pays en développement de se conformer aux normes SPS. La création en septembre 2002 du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce est le fruit de cet engagement conjoint.²

2. Le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce, qui est géré par l'OMC, a pour objectif de faciliter la collaboration entre les organisations partenaires en vue d'accroître la capacité des pays en développement, objectif qui doit être atteint grâce à la coopération entre les institutions compétentes dans le domaine des activités liées aux mesures SPS, y compris par l'élaboration de projets institutionnels conjoints et la mise en place de projets financés par le mécanisme dans les pays en développement. Le Mécanisme appuiera les échanges de renseignements ainsi que l'élaboration de base de données, d'outils pédagogiques et de matériels de formation sur les questions SPS liées au commerce, afin de mieux coordonner les projets de renforcement des capacités. En outre, il financera des projets pilote visant à renforcer les capacités dans les pays, pris individuellement ou dans le cadre d'initiatives régionales, contribuant ainsi directement à la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

3. Le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce est désormais opérationnel.

Propositions et projets financés par le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce

4. Le Groupe de travail du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce s'est réuni en mai 2003, afin de débattre des projets et des propositions initiales d'élaboration de projets. À cette réunion, il a été convenu d'affecter un montant maximal de 10 000 dollars EU au financement de l'élaboration de trois propositions de projets. Celles-ci seront ensuite soumises au Groupe de travail du Mécanisme pour approbation.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² L'historique et les objectifs du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce sont résumés dans le document G/SPS/GEN/371.

5. Les projets qui seront élaborés portent sur l'établissement:
- a) de modèles de meilleures pratiques pour favoriser la transparence des mesures SPS au niveau national, non seulement en ce qui concerne l'article 7 de l'Accord SPS, mais aussi pour ce qui est du Codex, de l'OIE, de la CIPV, et en liaison avec le secteur privé;
 - b) d'un cadre de planification pour le renforcement des capacités liées aux mesures SPS au niveau national, en faisant usage de divers outils d'évaluation des besoins, et en intégrant les points de vue des secteurs public et privé; et
 - c) d'un chapitre sanitaire pour le programme ALIVE qui est mis en place par la Banque mondiale pour les pays africains.
6. À la réunion de mai, le Groupe de travail a également décidé de financer un projet visant à mettre au point un outil pour apprécier et évaluer la capacité des services vétérinaires nationaux à tirer parti de l'Accord SPS. Cet outil d'évaluation sera applicable aux services vétérinaires du monde entier. Un montant maximal de 37 000 dollars EU sera affecté par le Mécanisme à ce projet.

Site Web du Mécanisme

7. Un site Web consacré au Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce a été créé à l'adresse suivante: www.standardsfacility.org. Ce site comporte une description des buts et objectifs du Mécanisme, des liens vers les sites Web de toutes les institutions partenaires ainsi que les critères de sélection des projets. Des instructions et des formulaires pour obtenir des dons pour l'élaboration de projets ou un financement pour des projets sont également disponibles sur le site. En outre, chacune des organisations partenaires donnera accès à ses matériels de formation sur les normes liées aux mesures SPS.
8. Pour le moment, le site Web est uniquement en anglais, mais les versions française et espagnole devraient être disponibles rapidement.

Base de données du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce

9. Le Groupe de travail du Mécanisme a approuvé dans son principe un projet de base de données visant à faciliter la collaboration entre les institutions compétentes. La base de données contiendra des renseignements sur les activités d'assistance technique, passées, en cours et prévues, visant à accroître la capacité des pays en développement de se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires. Elle permettra aux institutions partenaires et à d'autres organisations donatrices de faire en sorte que les efforts déployés ne fassent pas double emploi et de tirer parti des possibilités de combler les lacunes et d'exploiter des synergies pour le renforcement des capacités liées aux mesures SPS.
10. La base de données du Mécanisme sera probablement fondée sur la base de données OMC/OCDE existante sur le renforcement des capacités liées au commerce (BDRCC)³ et donnera des informations sur les flux d'assistance technique liée aux mesures SPS. La base de données sera accessible par l'intermédiaire du site Web du Mécanisme: www.standardsfacility.org.

³ Voir <http://tcbdb.wto.org/index.asp?lang=FRA>.

Activités futures

11. Le Comité directeur du Mécanisme se réunira à la mi-novembre 2003 afin de donner de nouvelles indications pour le fonctionnement du Mécanisme. Le Groupe de travail du Mécanisme se réunira également à ce moment-là pour examiner les demandes de financement de projets qui ont été présentées par l'intermédiaire du site Web du Mécanisme, ainsi que les propositions de projets en cours d'élaboration. En outre, les organisations donatrices et les organismes nationaux intéressés seront invités à une table ronde sur le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans le cadre du Mécanisme et du renforcement des capacités liées aux mesures SPS.
